

Groupe de Travail 3 : Contrôle et problèmes sanitaires de l'UE, règles de consommation

Procès-verbal

Vendredi 27 janvier 2023 (09h00 – 12h30 CET)

NH Bruxelles UE Berlaymont

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (20.09.22) : adopté

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- La biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales :
 - Sujet à traiter, d'un point de vue commercial, par le Groupe de Travail 2, dans le cadre du nouveau Groupe de Discussion sur le Commerce, tout en suivant les évolutions au sein du CC pour la Pêche Lointaine.
 - Sujets déplacés vers le Groupe de Travail 2
- Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits :
 - Le Groupe de Discussion sur les RCEEP pour les poissons marins sera temporairement suspendu jusqu'à ce que de nouveaux développements, tels que la deuxième consultation publique sur le projet de RCEEP, aient lieu.
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, une invitation sera envoyée à la DG ENV pour un échange de points de vue.
 - MARE A4 a suggéré de ne pas inclure l'échange, puisque les RCEEP ont été mises en attente.
- Cadre pour un système alimentaire durable :
 - Le Secrétariat consultera de manière informelle les membres intervenants sur la reformulation du point 1) de la section 4 du projet d'avis.
 - Les autres sections du projet de texte seront examinées dans le cadre d'une procédure écrite au sein du Groupe de Travail 3.
 - Avis adopté : 13 décembre 2022
- Donner au consommateur les moyens de la transition écologique :
 - Le Secrétariat consultera de manière informelle les membres intervenants sur le remaniement de la note de bas de page 14 du projet d'avis.



- Après la reformulation de la note de bas de page 14, le projet d'avis sera soumis au Comité Exécutif pour examen et pour une éventuelle approbation par procédure écrite d'urgence.
 - Avis adopté : 7 octobre 2022

Bien-être animal

- **Mise à jour sur la révision de la législation européenne par Denis Simonin (SANTE G3)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a rappelé que, le 30 mars 2022, un avis a été adopté sur la question du bien-être animal. Celui-ci couvrait plusieurs points, tels que la cohérence avec d'autres initiatives touchant à l'étiquetage et à l'information aux consommateurs, le soutien aux pisciculteurs de l'UE dans l'évolution vers des normes élevées en matière de bien-être animal, la réalisation d'études pour comprendre le bien-être des poissons et l'impact des systèmes d'étiquetage existants, la nécessité d'éviter des dispositions de contrôle complexes pour les importations et la charge administrative, et le respect des règles de l'OMC. En ce qui concerne l'étiquetage, la position adoptée est celle d'exigences minimales communes pour toutes les allégations animales faites sur le marché de l'UE.

Denis Simonin (DG SANTE) a fait une présentation sur les réflexions actuelles au sujet d'un éventuel label européen de bien-être animal. L'initiative consistant à envisager un étiquetage relatif au bien-être animal fait partie de la stratégie "De la ferme à la table", adoptée en mai 2020. En juin 2021, des conclusions sur le sujet ont été présentées à la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal, qui représente différentes parties prenantes concernées par le bien-être animal. En juillet 2021, la Commission a publié une analyse d'impact initiale, qui décrit les différentes options politiques pour une révision législative et l'étiquetage. En mars 2022, une étude sur l'étiquetage en matière de bien-être animal a été publiée, dans laquelle sont répertoriés les différents systèmes d'étiquetage avec des allégations de bien-être animal, tout en tenant compte du comportement des consommateurs. Le deuxième sous-groupe de la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal a organisé huit réunions pour discuter des options d'étiquetage. L'étude d'évaluation d'impact est en cours.

M. Simonin a donné un aperçu des principaux problèmes identifiés par l'étude externe. En ce qui concerne la couverture des consommateurs, le paysage est fragmenté. Certains pays disposent de nombreux mécanismes, tandis que 16 États membres ne disposent pas de mécanismes liés au bien-être animal. En raison de la diversité des mécanismes, il devient difficile pour les consommateurs de les comparer et de les comprendre. Il existe également des allégations relatives à l'"écoblanchiment" sur le marché. Les critères de transparence et de compétitivité sont très inégaux. Les initiatives de labellisation sont basées sur des modèles nationaux, car beaucoup sont orientées vers le privé ou développées par les gouvernements nationaux. Ces labels nationaux fragmentent le marché intérieur. Il n'y a pas de concurrence loyale avec les importations non européennes, puisqu'il n'existe pas de normes européennes.

M. Simonin a exposé les différentes options politiques disponibles. Premièrement, il s'agit de réglementer les allégations relatives au bien-être animal. En vertu du règlement sur l'information aux consommateurs concernant les denrées alimentaires, les allégations doivent être justifiées, mais



cette option ne peut pas résoudre tous les problèmes identifiés. Deuxièmement, établir un label européen limité aux systèmes avec ou sans cages, obligatoire ou volontaire. Cette option n'a pas suscité un grand intérêt de la part des parties prenantes car elle serait difficile à appliquer à tous les secteurs, par exemple celui des poissons. Troisièmement, un label européen comportant des critères essentiels en matière de bien-être, qui pourrait être obligatoire ou volontaire, à un ou plusieurs niveaux, et avec un champ d'application complet ou uniquement amélioré. Cette option pourrait être applicable à tous les produits ou seulement aux produits "premium".

M. Simonin a souligné que la législation qui sera proposée en la matière sera une législation-cadre, qui couvrira les objectifs et principes généraux, les règles sur la manière d'adopter des normes spécifiques, les règles sur la traçabilité, l'enregistrement et les contrôles, les règles sur le logo et les mentions, et les règles sur les importations. Cette législation-cadre ne fixera pas de normes spécifiques aux espèces. Dans un second temps, il faudra relever les défis liés à l'élaboration de normes.

M. Simonin a fourni une explication sur le concept d'étiquetage obligatoire. Tous les produits sur le marché, y compris les produits importés, doivent être étiquetés. Les producteurs ne sont pas tenus de modifier leurs normes de production. Il peut y avoir différents niveaux ("multi-tier"). L'étiquette peut avoir un caractère descriptif ou de jugement. À titre d'exemple d'étiquette descriptive, le marquage des œufs décrit le système de production (biologique, élevage en liberté, en poulailler, en cage). L'étiquetage énergétique de l'UE pour les appareils ménagers, par exemple, fournit un classement de A+++ à D. Le représentant de la Commission a également expliqué le concept d'étiquetage volontaire. Seuls les produits qui adhèrent au système sont étiquetés. Il peut y avoir un (niveau unique) ou plusieurs niveaux (niveaux multiples). L'étiquette peut avoir un caractère descriptif ou de jugement. Parmi les exemples de niveaux uniques, on peut citer le label biologique et l'écolabel. Le système danois est un exemple de système à plusieurs niveaux, avec des niveaux supérieurs. Le Haltungsform est un exemple de label à plusieurs niveaux.

En ce qui concerne les critères essentiels applicables aux différentes espèces, M. Simonin a donné un aperçu des approches possibles. Dans l'approche "marketing", les critères sont peu nombreux et simples, ils sont de nature descriptive, donc sans jugement et faciles à communiquer, et ne concernent que les normes les plus élevées. Dans l'approche "scientifique", il y a un ensemble complet de critères, une évaluation (notation), et cela pour tous les produits sur le marché (volontaire ou obligatoire). Le représentant de la Commission a souligné que la définition des critères devrait prendre en compte la fiabilité scientifique par rapport à la simplicité, la valeur ajoutée commerciale et le degré d'adoption attendu, les coûts liés à leur mise en œuvre et à leur contrôle, ainsi qu'un système dynamique. Un équilibre entre les approches scientifiques et commerciales est nécessaire.

- **Échange de points de vue et voie à suivre**

Javier Ojeda (FEAP) a souligné la complexité de la question pour la production aquacole en raison de l'incertitude qui règne. Les pisciculteurs sont responsables des animaux dont ils ont la charge. Les poissons doivent être traités dans le respect de leur bien-être. M. Ojeda a souligné que, comme le reconnaissent les producteurs, les ONG et la Commission, il manque encore des preuves scientifiques permettant de comprendre la notion de bien-être des poissons. Même sans tenir compte des



questions de bien-être animal, l'étiquetage des aliments est déjà assez complexe, de sorte que l'impact sur le marché n'est pas clair. La majorité du poisson d'élevage dans l'UE est vendu emballé et il n'y a pas de place pour un étiquetage supplémentaire. Selon lui, dans de nombreux cas, l'étiquetage imposé par le règlement OCM n'a pas été fait de manière appropriée. Cela signifie qu'une mise en œuvre adéquate de l'étiquetage supplémentaire serait assez difficile. Il a souligné l'importance de la perspective du marché. Dans le cas des produits aquatiques issus de l'élevage, une part importante des produits mis sur le marché de l'UE est importée de pays tiers. Il faut conserver le marché commun, en évitant de créer un terrain de jeu inégal entre les États membres et les régions.

M. Ojeda s'est dit préoccupé par une éventuelle application du principe de précaution à l'étiquetage relatif au bien-être animal. La diversification de l'aquaculture est l'un des objectifs clés pour parvenir à une aquaculture durable, comme le soulignent les orientations stratégiques pour une aquaculture européenne durable et compétitive. La diversification implique, dans de nombreux cas, la domestication de nouvelles espèces. Dans le cadre de la recherche scientifique, il existe des règles relatives au bien-être animal, qui doivent être prises en compte. Il a ajouté qu'en raison de la complexité décrite, son organisation n'avait pas de position claire sur les options d'étiquetage.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a rappelé son expérience récente en matière de demande d'étiquetage biologique. Les exigences quant aux données à fournir, qui couvrent l'ensemble du processus de production, sont très étendues. M. Murphy s'est interrogé sur le degré de participation de la Commission à ces certifications. Il a demandé des informations sur l'impact de l'étiquetage relatif au bien-être animal sur la certification biologique, ainsi que sur le niveau de documentation requis.

Bruno Guillaumie (EMPA) est d'accord avec M. Ojeda en ce qui concerne le cadre général. Dans le cas d'un système obligatoire pour tous les produits, M. Guillaumie a souligné que la recherche universitaire sur les mollusques en était à ses débuts. Lors de la définition des règles, la Commission doit tenir compte du manque de connaissances. Des programmes de recherche scientifique devront être développés, afin de disposer de connaissances suffisantes à moyen terme.

Le Président a demandé à M. Simonin si la Commission envisageait toujours d'adopter la proposition législative au troisième trimestre de l'année 2023. Le Président a également demandé quelle était l'option politique vers laquelle la Commission se dirigeait, en particulier si celle-ci serait d'ordre volontaire ou obligatoire.

Denis Simonin (DG SANTE) a remercié M. Ojeda pour avoir fait part de ses préoccupations et a souligné qu'un système d'étiquetage ne devait pas conduire à l'élaboration de nouvelles normes. M. Simonin a admis que les informations scientifiques, notamment celles relatives aux mollusques, faisaient défaut. Les premières mesures porteront sur les produits de la pêche, tandis que les mollusques devront être examinés à un stade bien ultérieur. Pour ce qui est de la production biologique, M. Simonin a reconnu que cela serait assez complexe. Des discussions avec la DG AGRI sur les règles biologiques auront lieu. Aucune solution simple n'existe face à la multiplication des étiquetages, mais il y a une demande claire de la part des consommateurs.

M. Simonin a confirmé que l'adoption de la proposition législative était prévue pour le troisième trimestre de l'année 2023, mais n'a pas pu confirmer quelle serait l'option politique privilégiée. Au



vu des délibérations publiques, à l'exception de l'Allemagne, au Conseil, les États membres ne manifestent pas d'enthousiasme pour un système obligatoire. Le Parlement européen a adopté une résolution sur le bien-être animal, comprenant un chapitre sur l'étiquetage qui se prononce en faveur d'un système volontaire. En ce qui concerne les différents niveaux, la plupart des parties prenantes, y compris le sous-groupe de la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal, ont exprimé leur préférence pour un système à plusieurs niveaux ("multi-tier"), afin de permettre aux producteurs d'aller plus loin en matière de bien-être animal. L'objectif ne serait pas de définir un nouveau label biologique.

Marine Cusa (Oceana) a souligné que, dans le cadre de l'initiative pour un système alimentaire durable, la Commission envisageait un système de classement/étiquette. Mme Cusa a demandé s'il existait un lien entre les deux étiquettes envisagées et si les services de la Commission assuraient la coordination.

Denis Simonin (DG SANTE) a indiqué que les services concernés étaient en contact permanent, d'autant plus que la DG SANTE était la DG en charge des deux dossiers. L'objectif serait de disposer d'un cadre général sur toutes les questions ayant trait à la durabilité, y compris un chapitre sur le bien-être animal. Les travaux en cours sur l'étiquetage du bien-être animal pourraient constituer l'un des piliers du cadre d'étiquetage durable des produits d'origine animale. L'étiquetage suppose une partie "en aval" portant sur la traçabilité des produits, la commercialisation et la communication aux consommateurs, mais aussi une partie "en amont" correspondant à la production. La partie en amont est très spécifique à chaque condition (environnementale, sociale, bien-être animal), ce qui influe sur le niveau de technicité des normes. Les discussions internes sur le cadre pour un système alimentaire durable, y compris sur une éventuelle approche à plusieurs niveaux, sont toujours en cours.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir, compte tenu de l'existence d'un système d'étiquetage biologique, si des exigences supplémentaires seraient imposées en matière d'étiquetage, notamment les nouvelles exigences en matière de données. M. Murphy a souligné que, ces dernières années, les producteurs de l'UE doivent répondre à un nombre croissant d'exigences, même si les consommateurs n'en ont pas conscience. Il a souhaité savoir de quelle manière le nouveau système interagirait avec les systèmes existants.

Denis Simonin (DG SANTE) a répondu que la question du bien-être animal était récente pour les producteurs. Les consommateurs ont besoin de systèmes simplifiés, ce qui implique effectivement plus de complexité pour les producteurs. Il existe plusieurs systèmes concurrents. M. Simonin a reconnu qu'il y avait un impact sur les investissements et les opérations. Un système intégré serait utile, ce qui montre la pertinence de l'étiquetage en matière de durabilité dans le cadre du Système Alimentaire Durable. Un délai supplémentaire sera nécessaire pour parvenir à un consensus. Dans le cas de la production biologique, le niveau d'exigence n'est pas le même pour toutes les espèces.

Javier Ojeda (FEAP) a invité la Commission à faire preuve de prudence en comparant l'étiquetage environnemental volontaire avec d'éventuels étiquetages volontaires sur le bien-être animal. Les labels environnementaux s'inscrivent dans un cadre réglementaire complexe. L'UE dispose d'une importante quantité de législation environnementale. Dans le cas du bien-être animal, la législation n'est pas très complète ni très détaillée.



Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a déclaré qu'elle était d'accord pour améliorer les systèmes disponibles, mais a souligné qu'à l'heure actuelle, nous sommes dans une situation de forte inflation et de prix élevés. Chaque mois, les prix des produits de la pêche augmentent. Les consommateurs ne comprennent pas les raisons de ces augmentations. Les producteurs doivent répondre à certaines exigences, dont les obligations salariales. Aux yeux des consommateurs, un des maillons de la chaîne de valeur profite de ces augmentations de prix. De ce fait, les consommateurs choisissent de plus en plus des produits qui ne répondent pas nécessairement aux critères appropriés. Mme Álvarez a précisé que les consommateurs considèrent le prix comme une priorité, ce qui signifie qu'ils sont moins exigeants sur d'autres aspects. L'augmentation des prix des aliments se traduit par des choix alimentaires moins sains.

Denis Simonin (DG SANTE) a répondu que l'étiquetage n'exigera pas de modification des normes, de sorte que les coûts de production ne changeront pas. M. Simonin a attiré l'attention sur une récente étude d'EuroCommerce concernant le comportement des consommateurs. D'après cette étude, il existe une polarisation du marché. D'une part, on trouve des consommateurs à faibles revenus qui sont en quête de produits moins chers et vendus avec des remises. D'autre part, il y a une demande croissante de produits haut de gamme. Pour la Commission, l'objectif est de permettre aux producteurs d'entrer dans le système d'étiquetage sans trop de difficultés, tout en offrant aux consommateurs un bon compromis entre le prix et le niveau de qualité. Il a souligné que la situation économique actuelle était inhabituelle, alors que la législation est élaborée dans une perspective à long terme.

Le Président, tenant compte de l'absence de développements officiels depuis l'avis précédent, a proposé, comme voie à suivre, de continuer à surveiller l'évolution de l'initiative.

Sécurité alimentaire

- **Présentation du lancement de l'étude sur la "cartographie des risques et des vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE" par Daniele Bertolozzi, Ecorys.**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a rappelé que, l'année précédente, la Commission avait fait paraître une communication relative à la préservation de la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires. Ecorys a été engagé pour réaliser une étude sur la cartographie et l'évaluation des risques et des vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE, avec pour objectif final de fournir des informations en vue de l'élaboration de politiques et de soutenir de futures études.

Daniele Bertolozzi (Ecorys) a indiqué que l'étude avait été commandée par le Centre commun de recherche, mais que la coordination était assurée avec les DG MARE, AGRI et SANTE. L'étude a été lancée en octobre 2022 et se terminera en août 2023. Pour ce qui est du contexte, tous les systèmes alimentaires sont affectés par des risques et des vulnérabilités, qui peuvent affecter leur capacité à assurer l'approvisionnement en aliments sur le marché, notamment en termes de quantité, d'accessibilité des prix et d'aliments sains et sûrs. M. Bertolozzi a souligné que la pandémie du COVID-



19 a fait naître la nécessité de mener une réflexion globale sur la préparation aux crises alimentaires. À l'époque, on craignait des pénuries alimentaires, qui n'ont pas eu lieu. Néanmoins, il est nécessaire de se préparer à d'autres crises potentielles affectant les systèmes alimentaires.

M. Bertolozzi a donné un aperçu du contexte de l'étude. La stratégie "De la ferme à la table" a tenu compte de la nécessité d'une bonne préparation, notamment à travers l'action visant à élaborer un plan d'urgence, publié en novembre 2021. Dans ce contexte, il a été décidé de constituer le mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire, qui regroupe des parties prenantes. Ce mécanisme a pour but de fournir des avis à la Commission dans l'élaboration d'une stratégie de préparation et de réaction. Les parties prenantes se réunissent régulièrement pour élaborer des recommandations à l'intention de la Commission. Dans le cadre du plan d'urgence, la Commission est tenue de cartographier les risques et les vulnérabilités, y compris les questions structurelles, de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE et de ses infrastructures critiques, entre autres, au moyen d'une étude spécifique.

M. Bertolozzi a exposé les trois objectifs spécifiques recherchés par l'étude. Premièrement, identifier les risques et vulnérabilités potentiels affectant l'approvisionnement et la sécurité alimentaires de l'UE dans les différents secteurs, étapes de la chaîne d'approvisionnement et États membres, et définir des classifications de risques. Deuxièmement, caractériser les risques identifiés en fonction de leur origine, de leur impact, de leur probabilité, de leur exposition, de leur durée, de leur vulnérabilité et de leurs corrélations, et identifier les facteurs déterminants de la vulnérabilité dans les différents secteurs, étapes de la chaîne d'approvisionnement et États membres. Troisièmement, classer les risques et les vulnérabilités par ordre de priorité et mettre en lumière les menaces notables qui pèsent sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaires de l'UE, tant à un niveau agrégé qu'à des niveaux désagrégés de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (c'est-à-dire par secteurs, étapes de la chaîne d'approvisionnement et États membres).

M. Bertolozzi a également décrit le champ d'application géographique de l'étude, qui couvrira l'UE-27, en mettant notamment l'accent sur les régions ultrapériphériques, les régions éloignées et les États membres qui dépendent des importations de catégories de produits alimentaires. En ce qui concerne la portée sectorielle de l'étude, toutes les catégories d'aliments sont couvertes, ce qui signifie que les produits de la pêche et de l'aquaculture et leurs préparations, y compris les graisses et les huiles, sont couverts. Les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement sont également prises en compte.

M. Bertolozzi a exposé les étapes de l'évaluation des risques, y compris le cycle de gestion de crise. L'évaluation des risques suit trois étapes : l'identification des risques, l'analyse des risques et l'évaluation des risques. Le champ d'application de l'étude est limité à l'identification et à l'analyse des risques. Concernant l'analyse des risques et des vulnérabilités, il s'agira d'analyser l'origine des risques, l'impact potentiel, la probabilité des risques, l'horizon temporel et la durée des risques, les modèles et la nature systématique des risques, l'exposition et la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, y compris les facteurs structurels de vulnérabilité. À partir des informations décrites, il y aura une hiérarchisation des risques, et notamment une identification des menaces les plus importantes qui pèsent sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaires de l'UE.



M. Bertolozzi a également présenté les tâches et les résultats finaux de l'étude, qui comprennent une analyse documentaire systématique, des entretiens avec les parties prenantes, une consultation en ligne et une analyse. La révision systématique de la documentation se poursuit, tandis que les entretiens avec les parties prenantes viennent d'être lancés. Les résultats finaux consisteront en une base de données structurée des risques et des vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE, ainsi qu'en un rapport analytique sur les risques et les vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE. Il a également donné un aperçu du plan de travail et du calendrier correspondant.

- **Échange de points de vue**

Le Président a demandé à M. Bertolozzi quel était le but de la présentation, en particulier s'il s'agissait de trouver des acteurs pertinents à interroger.

Daniele Bertolozzi (Ecorys) a confirmé que c'était le cas. Afin d'avoir une liste complète des risques, il est important de recueillir autant de points de vue que possible. La participation de différents acteurs de différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement est nécessaire.

Guus Pastoor (Visfederatie) a déclaré que l'exercice était très utile, mais aussi très complexe. M. Pastoor s'est interrogé sur l'approche, notamment sur le lien entre le champ d'application de l'étude et l'évaluation des risques. Par exemple, la production européenne de produits de la pêche et de l'aquaculture est faible par rapport à la demande du marché, ce qui pourrait se traduire par une vulnérabilité due aux importations. Le comportement de l'opérateur déterminera le risque, par exemple si cet opérateur applique le principe du "juste à temps" ou s'il maintient des niveaux de stocks plus élevés. Le risque potentiel pourrait être défini, mais le risque pourrait être compensé par certains comportements opérationnels.

Daniele Bertolozzi (Ecorys) a déclaré que l'étude visait à identifier le comportement des opérateurs au sein de la chaîne d'approvisionnement dans le contexte des risques et des vulnérabilités. Les vulnérabilités correspondent aux propriétés d'un système qui dépendent du risque, ce qui inclut les comportements. L'étude ne consistera pas à élaborer des stratégies, mais le comportement des acteurs sera pris en compte, ainsi que ses effets. Les connaissances de l'étude seront un point de départ pour améliorer les stratégies disponibles.

Bruno Guillaumie (EMPA) a voulu savoir, concernant l'évaluation et l'analyse des risques, si les Termes de Référence contenaient des orientations de la Commission sur la hiérarchisation des risques. M. Guillaumie a demandé si la souveraineté alimentaire, les importations et les exportations, la sécurité alimentaire, la qualité des aliments et la sécurité alimentaire étaient considérées comme des priorités. Il s'est également demandé si la base de données serait accessible au public, car une base de données de ce type pourrait être utile aux parties prenantes.

Sean O'Donoghue (KFO) s'est demandé, à propos de l'identification des risques, si les macro-risques, en particulier les risques géopolitiques, seraient abordés.



Javier Ojeda (FEAP) a déclaré que, sur le plan conceptuel, l'exercice était intéressant, mais que, sur le plan pratique, la valeur ajoutée ne semblait pas être très importante. En Europe, une crise alimentaire similaire à celles de l'Ethiopie ou du Sahel est peu probable. La rapidité de la crise aurait également un impact. M. Ojeda a souligné qu'une crise alimentaire était déjà en cours en Europe, puisque la sécurité alimentaire était perturbée. Quand une crise alimentaire survient, seules certaines parties de la société en souffrent. Il a appelé à davantage de soutien face à la crise alimentaire en cours, au lieu de se concentrer sur les crises théoriques.

Patrick Murphy (IS&WFPO) s'est interrogé sur la hiérarchisation des risques dans l'approvisionnement alimentaire, notamment entre les produits transformés et les produits frais. Pour un producteur, un changement de production représente un processus de trois ans. M. Murphy s'est demandé comment les éléments nutritionnels des choix étaient pris en compte.

Daniel Voces (Europêche) a fait part de sa satisfaction quant à la reconnaissance, suite à la pandémie du COVID-19, de l'importance de la sécurité alimentaire. Dans le contexte de la pandémie, il y a eu un retard très important dans la reconnaissance des pêcheurs comme travailleurs essentiels, alors que c'était l'une des principales revendications du secteur. Il y a eu des problèmes de mobilité transfrontalière, de matériel, de masques jetables, de sécurité à bord, d'accès aux vaccins. Le secteur du transport maritime bénéficiait de la mobilité, mais pas celui de la pêche.

M. Voces a attiré l'attention sur les problèmes liés aux prix bas dus à la fermeture des canaux HORECA, ainsi que sur le retard dans la mise en place des mesures d'aide pour compenser la perte de revenus. Il s'est inquiété du fait que la priorité absolue de la Commission était l'environnement, oubliant les leçons tirées de la sécurité alimentaire. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, plus de 70 % des produits consommés sont importés. Il est d'accord avec M. Ojeda sur la valeur de l'étude et avec M. O'Donoghue sur l'importance de prendre en compte les risques géopolitiques, puisque, par exemple, on était à 100% dépendant de la Chine pour ce qui est du matériel médical. Dans une situation de crise alimentaire, de nombreux pays exportateurs réorienteront probablement leur production vers leur propre population.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) a souligné que, outre la pandémie de COVID-19, il faut prendre en compte la crise résultant de la guerre en Ukraine. De nombreux citoyens européens ont des difficultés à manger trois fois par jour et n'ont pas accès à des aliments nutritionnels, y compris aux produits de la pêche. Faisant référence à une intervention de M. Simonin au point précédent de l'ordre du jour, M. Fernández s'est dit préoccupé par la montée d'une phobie envers les personnes à faibles revenus. Certaines personnes n'ont pas les moyens de se procurer des aliments nutritionnels. Il a souligné l'importance de la sécurité alimentaire, mais a ajouté que, si l'accessibilité fait défaut, les gens se tourneront vers des produits moins nutritifs. À l'avenir, on pourrait être confronté à une crise sanitaire. Il a également souligné le rôle du MAC, qui, lorsqu'il rédige des avis à l'intention de la Commission, devrait tenir compte de la sécurité alimentaire des citoyens européens.

Yobana Bermúdez (Conxemar) a souligné, en ce qui concerne les comparaisons possibles avec d'autres secteurs, que la situation du secteur de la pêche était assez particulière. Parfois, les études de l'UE se concentrent sur des États membres spécifiques où seules certaines espèces sont consommées. Dans les pays où il y a une plus grande variété, la consommation est différente. Mme



Bermúdez s'est demandée comment les normes seraient établies, compte tenu de la diversité des marchés, et plus particulièrement si elles tiendraient compte des espèces et des pays.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a soutenu que le problème de la compétitivité alimentaire se posait. Grâce aux progrès technologiques, il y a une disponibilité de nourriture et d'espace. Néanmoins, en raison des priorités économiques, les opérateurs délaissent le secteur. M. Alonso a rejoint les interventions précédentes en affirmant qu'il y avait un risque de perte de la variété des régimes alimentaires. La consommation de poisson ne cesse de diminuer et les jeunes générations en consomment moins. La mondialisation du secteur alimentaire doit être prise en compte. En matière de commerce, l'un des principaux risques est la capacité de la Commission à contrôler les pays tiers et à composer avec les autorités de ces pays. Il a souligné l'importance du secteur de la transformation pour la sécurité alimentaire, notamment la capacité à conserver les aliments.

Daniele Bertolozzi (Ecorys) a remercié les membres pour leurs interventions, qui ont permis d'identifier les risques et les vulnérabilités, tels que l'importance du secteur de la transformation et les dépendances d'ordre géopolitique.

Concernant les éventuels problèmes de sécurité alimentaire dus au manque d'accessibilité, M. Bertolozzi a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une question de quantité. En effet, il existe une première dimension : la nourriture est accessible si la chaîne d'approvisionnement alimentaire est capable de fournir des aliments à un prix abordable. Puis, il y a une deuxième dimension : le contexte économique qui permet aux consommateurs d'acheter des aliments, comme les salaires. L'étude était axée sur la perspective de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

En ce qui concerne la hiérarchisation des priorités, M. Bertolozzi a indiqué qu'il n'y aurait pas de hiérarchisation des catégories alimentaires. La hiérarchisation se ferait au sein des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement d'un point de vue européen. Les risques qui affectent de nombreux opérateurs dans l'UE seront identifiés.

En ce qui concerne la base de données des risques, M. Bertolozzi a reconnu que celle-ci serait utile aux opérateurs. Elle constitue une base de connaissances pour le mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire. Lors de la coordination avec la Commission, la possibilité de rendre la base de données publique a également été abordée, en fonction de la qualité et de l'utilité du produit final.

Pour ce qui est des difficultés à identifier les macro-risques, M. Bertolozzi a reconnu que cela représentait déjà une difficulté dans l'identification des risques. L'étude comportera une analyse des facteurs macroéconomiques, y compris les facteurs géopolitiques, tout en essayant de comprendre les risques découlant des différents facteurs.

Quant à l'intérêt pratique de cette étude, M. Bertolozzi a fait valoir que la réalisation d'une étude sur les risques potentiels ne constitue pas un obstacle à la mise en place d'un soutien pour faire face à la crise actuelle. L'étude a pour but d'aider à faire face aux crises futures. Des leçons ont été tirées de la crise actuelle, mais il est ici question de se préparer à d'éventuelles crises futures.



En ce qui concerne les spécificités de la pêche et de la production aquacole, M. Bertolozzi a indiqué qu'elles étaient en effet très différentes de la production agricole. La DG MARE faisait partie du comité de pilotage du projet, incitant à une meilleure prise en compte du secteur. Il a indiqué que les différents secteurs ne seraient pas standardisés. L'analyse se fera en fonction de chaque chaîne d'approvisionnement en merlan, y compris pour la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture.

Laurène Jolly (DG MARE) a précisé que, du point de vue de la Commission, la sécurité alimentaire couvre la disponibilité, mais aussi l'accessibilité, y compris le caractère abordable et la valeur nutritionnelle des aliments. Les produits de la pêche et de l'aquaculture ont un rôle important à jouer en tant que source importante de protéines et de stabilité. Mme Jolly a déclaré comprendre la frustration suscitée par une étude supplémentaire sur le sujet, mais a fait valoir que des connaissances étaient nécessaires pour agir. La représentante de la Commission a attiré l'attention sur un récent document de travail des services de la Commission concernant les moteurs de la sécurité alimentaire, qui couvre également les produits de la pêche et de l'aquaculture. Ces documents contribueront à l'analyse d'une initiative à venir, ce qui prouve l'importance de la sécurité alimentaire pour la Commission. Elle a admis que la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture présente des particularités, qui témoignent de l'importance de la consultation des parties prenantes. C'est en effet l'occasion pour les parties prenantes de fournir une vision globale des risques, ce qui permet d'élaborer une boîte à outils complète.

Le Président a encouragé les membres à contacter directement le consultant pour des entretiens bilatéraux dans le cadre de l'étude.

Matériaux en contact avec les aliments

- **Présentation de la consultation publique par le représentant de la Commission**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Bastiaan Schupp (DG SANTE) a expliqué que les matériaux en contact avec les aliments sont réglementés par le règlement (CE) n°1935/2004, qui est applicable à tous les matériaux entrant en contact avec les aliments. L'objectif principal est de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine, tout en assurant le fonctionnement efficace du marché intérieur. Il existe également des mesures spécifiques sur les plastiques et le recyclage des plastiques. Le règlement prévoit des règles et procédures générales, le rôle de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), des définitions, l'étiquetage, la traçabilité, l'inspection et le contrôle. Les utilisateurs de matériaux en contact avec les aliments devaient simplement être conscients des limites. En dehors du règlement (CE) n° 1935/2004, il existe également plusieurs règlements concernant des matériaux et des substances spécifiques, ainsi que des bonnes pratiques.

Du point de vue des chaînes d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture ainsi que des matériaux en contact avec des aliments, M. Schupp a expliqué que les matériaux en contact avec des aliments désignent tous les matériaux destinés à entrer en contact ou susceptibles d'entrer en contact avec des aliments. Le terme "aliments" est défini dans la législation alimentaire générale (règlement



(CE) n° 178/2022). Selon l'interprétation actuelle convenue avec les autorités compétentes, le poisson devient un aliment à partir du moment où il est tué à cette fin. Tout ce qui est en contact avec le poisson à partir du moment où il a été tué, y compris le matériel destiné à tuer le poisson, constitue un matériau en contact avec les aliments. Les filets de pêche sont généralement destinés à attraper des poissons vivants (et non à les tuer), ils ne constituent donc pas un matériau en contact avec les aliments. M. Schupp a toutefois souligné qu'il s'agissait de l'interprétation actuelle convenue avec les États membres, mais que la législation applicable pouvait également être interprétée différemment. La législation sur le contact alimentaire est très importante pour la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture. Les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement sont toutefois principalement des utilisateurs de matériaux en contact avec les aliments, et non des producteurs, alors que la plupart des règles se concentrent sur la production de matériaux en contact avec les aliments.

M. Schupp a attiré l'attention sur la révision en cours du règlement sur les matériaux en contact avec les aliments. Le MAC a fourni des avis basés sur la feuille de route de la Commission. Le processus de révision a débuté en 2023. Avant le processus de révision, il y a eu une évaluation du règlement, qui a abouti à un document de travail des services de la Commission publié le 9 juin 2022. Dans l'ensemble, le règlement actuel fonctionne comme prévu, mais dans une certaine mesure. Il remplit en partie ses objectifs, surtout pour les matériaux plastiques en contact avec des denrées alimentaires, pour lesquels des règles spécifiques de l'UE s'appliquent. Il y a une valeur ajoutée européenne et il reste également pertinent pour toutes les parties prenantes. L'évaluation constitue la base de la révision.

M. Schupp a résumé les problèmes identifiés. Il n'y a pas d'harmonisation parfaite, car certaines règles manquent, par exemple pour les métaux, les alliages, le papier et les caoutchoucs. La réglementation est considérée comme complexe, nécessitant beaucoup de ressources, et il y a un manque de hiérarchisation et de concentration sur le produit final. Dans la chaîne d'approvisionnement, la transparence n'est pas suffisante. Les opérateurs peuvent ne pas connaître la composition exacte de leurs produits. M. Schupp a donné un aperçu des engagements de la Commission dans le cadre du Plan d'Action pour une économie circulaire, de la stratégie "De la ferme à la table" et de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.

M. Schupp a exposé les principaux thèmes et piliers politiques de la révision, qui constituent la base de l'analyse d'impact sur laquelle repose le travail de révision. Dans le contexte de la sécurité et de la durabilité, l'objectif est de réorienter le cœur de la législation vers les matériaux finaux, afin de prendre en compte toutes leurs caractéristiques. La législation future doit également se recentrer sur des types de matériaux plus généraux (c'est-à-dire les fibres synthétiques, inorganiques, naturelles, actives, recyclées et composites). Le deuxième pilier consiste à donner la priorité à l'évaluation des risques des substances. Cela concernera toutes les substances auxquelles les consommateurs peuvent être exposés, qu'elles soient utilisées intentionnellement ou non. La Commission envisage trois niveaux en fonction des catégories de danger. L'utilisation des substances de niveau 1 (les plus dangereuses) sera limitée, éventuellement sous réserve de dérogations fondées sur l'utilisation essentielle. Le deuxième niveau nécessitera une évaluation par les autorités publiques, tandis que le troisième niveau doit permettre l'auto-évaluation des substances les plus bénignes et/ou de celles



qui migrent en faibles quantités. Le troisième pilier vise à soutenir l'utilisation de matériaux de contact alimentaire plus durables. Les autres piliers doivent soutenir ces trois piliers principaux, en ce qui concerne l'échange d'informations et la mise en œuvre.

M. Schupp a donné un aperçu des contributions à la consultation publique ouverte, qui a été clôturée. Il y a eu 610 contributions valides, et l'analyse est en cours. Concernant l'approche de la révision, il y a d'abord eu la définition des principaux thèmes politiques et des solutions initiales générales. Deuxièmement, le perfectionnement des solutions et la définition d'options politiques plus détaillées. Troisièmement, l'évaluation de la faisabilité et de l'impact des options politiques. Quatrièmement, la conclusion sur les options politiques préférées. Cinquièmement, l'élaboration d'une proposition législative. Au cours de l'année 2023, la Commission s'efforcera de consulter fréquemment les parties prenantes.

En ce qui concerne les recommandations soumises par le MAC le 17 février 2021, M. Schupp a souligné que les intérêts des opérateurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que ceux de la chaîne d'approvisionnement correspondante seraient pris en compte. La Commission souhaite une harmonisation totale des règles de conformité et des méthodes d'analyse. Les PME seront prises en compte, l'accent étant mis sur les producteurs de matériaux en contact avec les aliments, et non sur les utilisateurs. De plus, une amélioration de l'information disponible pour les utilisateurs de matériaux en contact avec les aliments, tant les professionnels que les consommateurs, sera prévue. Par ailleurs, une nouvelle législation sur le recyclage des plastiques a été publiée en septembre 2022, mettant l'accent sur la sécurité. Il a ajouté qu'étant donné les défis auxquels il faut faire face actuellement, il est peu probable que le règlement (CE) n° 1935/2004 reste sous sa forme actuelle, même s'il s'agit d'une option sérieuse.

M. Schupp a indiqué que les services de la Commission envisageaient de fixer une limite pour le styrène en raison de préoccupations sanitaires. L'EFSA n'a pas pu exclure un risque de génotoxicité. Actuellement, il n'y a pas de limite et des quantités importantes pourraient migrer vers les aliments. La limite doit être établie à 0,04 mg/kg d'aliments (40 ppb). Les tests sont effectués principalement dans les aliments. La limite concernerait toutes les matières plastiques fabriquées avec du styrène en vertu du règlement (UE) 10/2011 sur les matières plastiques. L'industrie de la pêche est un grand utilisateur de polystyrène, en particulier de polystyrène expansé. Les grandes caisses contenant des poissons frais non préparés dans la glace ne seront probablement pas concernées, car la migration du styrène dans ces poissons est peu probable. À l'inverse, les emballages dont le rapport surface/volume est élevé et qui sont en contact avec des poissons gras tranchés peuvent être fortement affectés. La limite peut également affecter certains équipements de surface de travail et de transformation. La discussion est en cours et aucune mesure définitive n'a encore été prise.

M. Schupp a souligné l'existence d'un nouveau règlement sur le plastique recyclé, le règlement (UE) 2022/1616. En vertu de ce règlement, tout plastique recyclé doit être produit à l'aide d'une technologie de recyclage appropriée. Actuellement, il existe un recyclage mécanique du PET et un recyclage à partir d'une chaîne fermée (généralement des conteneurs réutilisables utilisés pour transporter les aliments, y compris le poisson, du producteur aux détaillants). Certaines formes de recyclage chimique sont également autorisées, notamment si le monomère est recyclé. Toutes les autres formes de recyclage ne sont autorisées qu'à des fins de développement avec de "nouvelles



technologies de recyclage". Il existe des règles détaillées sur le type de plastique qui peut être collecté, la manière dont il doit être recyclé et l'usage auquel il est destiné, des instructions d'utilisation, ainsi qu'une documentation de conformité fournissant des instructions et assurant la traçabilité et l'applicabilité. En cas de recyclage à partir d'une chaîne fermée, un système de recyclage est nécessaire, il doit être géré par une organisation centrale, à laquelle participent les utilisateurs et les recycleurs de particules de plastique. Les producteurs de la pêche et de l'aquaculture peuvent être amenés à participer à ce type de système, s'ils utilisent des caisses réutilisables qui sont recyclées en conséquence.

En résumé, concernant l'utilisation de matériaux en contact avec les aliments dans la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture, M. Schupp a souligné que de nombreux matériaux et articles utilisés par la chaîne sont des matériaux en contact avec les aliments, qui sont soumis au règlement (CE) n° 1935/2004. La révision de la législation sur les matériaux en contact avec les aliments pourrait avoir des répercussions, notamment sous la forme de nouvelles règles harmonisées, d'une éventuelle extension du champ d'application et de règles de réutilisation. Pour ce qui est du règlement sur le recyclage, le représentant de la Commission a indiqué que tous les plastiques ne peuvent pas être recyclés dans le cadre de la législation sur les matériaux en contact avec les aliments. C'est principalement le PET qui peut être recyclé. Pour les autres plastiques, il peut y avoir une obligation de participer à un programme de recyclage. La mise en place d'une limite pour le styrène peut avoir des conséquences sur la chaîne d'approvisionnement.

Le Président a remercié M. Schupp pour sa présentation complète, en particulier pour la référence explicite aux avis précédents du MAC et pour les points spécifiques sur la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture.

- **Échange de points de vue et voie à suivre**

Bruno Guillaumie (EMPA) s'est interrogé, au sujet de l'interprétation selon laquelle les filets de pêche ne sont pas considérés comme un matériau en contact avec les aliments parce que le poisson est vivant, sur l'interprétation valable pour les crustacés. En effet, les crustacés sont vendus vivants aux consommateurs. Par conséquent, M. Guillaumie a voulu savoir si la législation sur les matériaux en contact avec les aliments était applicable ou non aux produits conchyliques.

Bastiaan Schupp (DG SANTE) a répondu qu'il existe différentes interprétations et a encouragé M. Guillaumie à consulter la Législation Alimentaire Générale, puisqu'elle prévoit certains cas où les animaux vivants transportés vers les consommateurs sont considérés comme des "aliments".

Pierre Commère (ADEPALE) a attiré l'attention sur les emballages sophistiqués issus de chaînes d'approvisionnement complexes, tels que les boîtes de conserve. Le producteur de conserves s'approvisionne auprès d'un fournisseur qui achète le métal et d'autres matériaux auprès d'autres fournisseurs. À chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, de grandes entreprises sont impliquées, ce qui se traduit par des accords de confidentialité. Pour le producteur qui achète des conserves, il est difficile de connaître la composition des matériaux utilisés. En plus des accords de confidentialité, les autorités de la concurrence essaient de limiter les échanges entre les entreprises et les associations professionnelles. M. Commère a fait valoir qu'il y avait un manque de transparence



aux différents niveaux, en donnant des exemples de l'autorité de concurrence française. En raison de l'absence de législation exigeant la transparence, les producteurs alimentaires et les PME ne peuvent pas connaître les matériaux exacts contenus dans les boîtes de conserve.

Bastiaan Schupp (DG SANTE) a reconnu que la situation décrite par M. Commère est un problème qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de la Commission. Auparavant, on parlait du principe que les informations seraient transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui n'était pas le cas. Avec la révision, l'approche est en train de changer. Le système actuel ne garantit pas le transfert des informations, ce qui sera réglé par la numérisation. En ce qui concerne la confidentialité, la Commission envisage la mise en place d'un système parallèle avec les laboratoires, pour éviter que des informations confidentielles ne doivent être partagées avec les clients. Cependant, une plus grande transparence sera nécessaire, en particulier pour les substances les plus dangereuses, ce qui signifie que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement aura besoin de plus d'informations.

Le Président a proposé, comme voie à suivre, de continuer à surveiller les avancées sur le sujet.

Orientations stratégiques pour une aquaculture durable et compétitive dans l'UE

- **Échange de points de vue sur la campagne à l'échelle de l'UE avec Lana Bezinović Šostar (MARE A2)**

Le Président a rappelé qu'en mai 2021, dans le cadre du Pacte Vert européen et de la stratégie "De la ferme à la table", la Commission a adopté de nouvelles orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'UE. Ces orientations ont pour objectif d'aider le secteur à devenir plus compétitif et plus résilient, tout en améliorant ses performances environnementales et climatiques. Dans le cadre de ces orientations, la Commission s'est engagée à développer des outils pour une campagne coordonnée à l'échelle de l'UE sur l'aquaculture de l'UE, à utiliser au niveau national et régional, avec le soutien des États membres et du Conseil Consultatif pour l'Aquaculture.

Lana Bezinović Šostar (DG MARE) a expliqué que les orientations stratégiques prévoient plusieurs actions pour la Commission, les États membres et le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture. L'une de ces actions consiste pour la Commission à développer, avec l'aide d'experts en communication, une boîte à outils composée de messages communs à utiliser par les États membres dans les campagnes nationales sur l'aquaculture. L'objectif est d'attirer davantage l'attention sur le secteur et d'informer les citoyens de l'UE des avantages de l'aquaculture, tels que la garantie de l'approvisionnement alimentaire et de l'emploi dans les communautés rurales et côtières. Elle vise également à sensibiliser les citoyens à l'engagement de l'UE, des États membres et des producteurs à garantir des aliments de qualité et à développer l'activité dans le respect de l'environnement. La campagne s'adressera aux citoyens de l'UE en tant que consommateurs et dans le contexte du développement local de l'activité.

Mme Bezinović Šostar a indiqué que, l'année précédente, la Commission avait engagé des fonds et fait appel à des experts externes pour la campagne. Le travail a été entrepris sur le contenu et les visuels. Le travail est en cours sur les outils des campagnes, y compris les annonces, le contenu des



réseaux sociaux, entre autres. La Commission a mis en place une task force avec les parties prenantes et les États membres. Elle est composée de volontaires de trois États membres et d'un représentant du Conseil Consultatif pour l'Aquaculture. Cette task force sera consultée à différents stades de la campagne. La première réunion de la task force a eu lieu à la fin de l'année dernière, et les experts en communication ont présenté le concept et les visuels. Des discussions internes sont en cours pour prendre en compte les retours. La boîte à outils devrait être finalisée d'ici l'été 2023, mais il pourrait y avoir des retards.

Mme Bezinović Šostar a rappelé que les États membres ont entrepris de réviser leurs plans stratégiques pour l'aquaculture et de travailler à l'adoption de leurs programmes du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Les services de la Commission ont encouragé les États membres à tenir compte du déploiement de la campagne de communication dans leur planification. La plupart des États membres ont réagi positivement à cette demande.

Javier Ojeda (FEAP) a mentionné que des dépenses élevées étaient nécessaires pour parvenir à une communication efficace, se félicitant que la Commission reconnaisse l'importance de la communication et qu'elle soit prise en compte dans les orientations stratégiques. Dans le cas de cette action spécifique, M. Ojeda a déclaré qu'un budget plus important et une certaine communication par la Commission auraient été préférables. Néanmoins, les outils développés seront utilisés dans les campagnes nationales.

M. Ojeda a souligné que les outils pourraient être développés avec différents objectifs. En ce qui concerne la cible de la communication, l'accent devrait être mis sur les jeunes générations, pour obtenir des bénéfices à long terme. Concernant les visuels développés, il faudrait que la communication soit axée sur les activités et non sur les produits, afin que les consommateurs comprennent la valeur de l'aquaculture comme moyen de mettre des produits sur le marché. Par conséquent, la campagne ne devrait pas chercher à fournir des explications sur les différentes espèces. Il a attiré l'attention sur les goulets d'étranglement auxquels est confrontée l'industrie aquacole en termes d'exigences administratives, de licences et d'acceptation sociale. L'objectif devrait être l'acceptabilité sociale de l'activité.

Compte tenu des langues officielles de l'UE, M. Ojeda a demandé à la Commission de veiller à ce que le matériel, qui sera élaboré en anglais, puisse être facilement traduit dans les différentes langues. Il convient de ne pas perdre de vue les problèmes liés aux traductions littérales.

Lana Bezinović Šostar (DG MARE) a pris note des commentaires de M. Ojeda. La Commission examine les commentaires formulés par les membres de la task force, qui étaient très divers. En ce qui concerne l'accent mis sur les jeunes générations, les supports de communication sont en cours d'élaboration pour cibler toutes les générations de manière appropriée. Des analyses ont été entreprises pour comprendre les méthodes d'information propres à chaque génération. En ce qui concerne la traduction, les supports sont élaborés dans les trois langues de travail de la Commission : l'anglais, le français et l'allemand. Le matériel sera disponible dans un format numérique, ce qui permettra aux États membres de le traduire et de l'adapter aux réalités nationales. La Commission sera consultée avant le lancement des campagnes nationales par les États membres.



Bruno Guillaumie (EMPA) a partagé l'avis de M. Ojeda. L'accent doit être mis sur l'acceptabilité sociale. La Commission encourage une croissance du secteur de l'aquaculture, ce qui suppose un espace supplémentaire et une acceptation sociale. Bien qu'il y ait également des problèmes de charge administrative, ceux-ci sont résolus avec les États membres. M. Guillaumie a appelé à la diffusion de messages ciblant les ONG environnementales locales. Le secteur de l'aquaculture échange avec de grandes ONG, mais la relation peut être plus difficile avec de très petites ONG locales. Les membres de ces ONG peuvent ne pas avoir une bonne compréhension de ce qu'est l'aquaculture, ce qui se traduit par une opposition à la création de fermes aquacoles, par exemple à travers des procès contre l'octroi de licences.

Christine Absil (Good Fish) a fait valoir que le secteur de la pêche et de l'aquaculture est également confronté à un problème de communication. Les restaurateurs mettent l'accent sur les produits de la pêche sauvage comme étant le produit supérieur, un message véhiculé par le secteur des captures. Il existe une concurrence interne entre le secteur de la capture et celui de l'élevage concernant l'image véhiculée auprès du consommateur.

Lana Bezinović Šostar (DG MARE) a déclaré être d'accord avec ces deux interventions. La campagne a pour but d'attirer l'attention des consommateurs sur les éventuels impacts négatifs de l'aquaculture sur l'environnement. La Commission espère que cela aura des répercussions au niveau local. L'implication des ONG environnementales dans le processus est à l'étude. Mme Bezinović Šostar a reconnu qu'il existe une perception selon laquelle les produits de la pêche sauvage sont supérieurs à ceux de l'aquaculture, ce qui est un facteur pris en compte par la Commission.

Guus Pastoor (Visfederatie) a souligné que le saumon est l'un des produits les plus vendus dans l'UE et que les consommateurs ne voient pas d'inconvénient à ce qu'il soit issu de l'aquaculture. Par conséquent, les consommateurs ne s'intéressent pas à la méthode de production. Les consommateurs s'intéressent aux espèces et à l'histoire qui les accompagne. M. Pastoor est d'accord pour dire que l'acceptation sociale est nécessaire. Il s'est demandé si les grossistes et les détaillants étaient impliqués dans le processus, car ce sont eux qui communiquent avec les consommateurs. Si une grande chaîne de supermarchés fait une campagne publicitaire mettant en avant la méthode de production, elle bénéficie d'une puissante publicité gratuite. Il a donc voulu savoir de quelle manière les acteurs du marché étaient impliqués.

Javier Ojeda (FEAP) a souligné que la campagne ne devrait pas être considérée comme une campagne de promotion de la consommation, mais comme une campagne de promotion de l'aquaculture. La Commission doit promouvoir la consommation de produits aquacoles, mais le but de la campagne est d'encourager la croissance d'un secteur sain en Europe. L'objectif de ce secteur est de produire dans l'UE ce qui est importé de pays tiers.

Lana Bezinović Šostar (DG MARE) a souligné la nécessité pour la campagne d'être soutenue par les États membres. Les administrations nationales devraient promouvoir activement la campagne. Mme Bezinović Šostar a reconnu qu'au niveau local, les citoyens sont en mesure de bloquer le développement des activités aquacoles. L'objectif global est de mieux informer les citoyens de l'UE à la fois en leur qualité de consommateurs et de décideurs. Si les citoyens savent que l'aquaculture de l'UE est durable, ils peuvent alors faire des choix plus éclairés.



- **Voie à suivre**

Bruno Guillaumie (EMPA) a indiqué que les résultats de l'exercice seraient présentés au cours de l'été 2023 aux États membres dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. Il conviendrait d'inviter le MAC et le CCA à cette session.

Javier Ojeda (FEAP) a fait valoir qu'au stade actuel, le MAC ne pouvait pas fournir de contribution majeure. Il serait préférable d'attendre les résultats de la Commission et d'assurer un suivi.

Le Président a proposé, comme voie à suivre, de surveiller les évolutions de la campagne à l'échelle de l'UE. Le Président a indiqué que, d'après les réponses de Mme Bezinović Šostar, les services de la Commission semblaient s'aligner sur les opinions des membres, de sorte que l'adoption d'un avis n'était pas nécessaire.

Cadre pour un système alimentaire durable

- **Échange de points de vue entre les membres sur les dernières évolutions**

Le Secrétaire général a rappelé que, dans le passé, deux avis avaient été adoptés au sujet du cadre pour un système alimentaire durable. Le premier a été adopté le 15 février 2022 et s'est inspiré de l'analyse d'impact initiale de la Commission, tandis que le second a été adopté le 13 décembre 2022 et s'est inspiré de la consultation publique de la Commission. L'objectif du cadre pour un système alimentaire durable serait de disposer de définitions communes, d'objectifs généraux à poursuivre vis-à-vis du caractère durable du système alimentaire dans toutes les futures législations européennes et nationales, de principes généraux ciblant les décideurs politiques, de dispositions relatives à la gouvernance permettant d'encadrer et d'encourager une participation à plusieurs niveaux, de dispositions relatives à un "environnement alimentaire favorable" et de dispositions relatives au suivi et à l'application.

Le Secrétaire général a indiqué que les services de la Commission travaillaient sur l'analyse d'impact. Lorsqu'ils ont été invités à la réunion, les services de la Commission n'ont pas souhaité discuter de l'analyse d'impact, car ils considèrent qu'il s'agit d'un travail interne. Lors de la réunion Inter-Conseils Consultatifs du 17 novembre 2022, un représentant de la Commission a fait une présentation sur les différentes options politiques envisagées en matière de mesures dissuasives, de labels de durabilité et de marchés publics durables. Le Secrétaire général a encouragé les membres à exprimer leurs préférences parmi les différentes options politiques, afin de mieux comprendre les préférences des différents secteurs et domaines d'intérêt. Cela permettrait de mener des discussions plus éclairées lors de l'élaboration de nouveaux avis.

Guus Pastoor (Visfederatie) a affirmé que, compte tenu de la complexité du sujet, il pourrait y avoir une plus grande valeur ajoutée si l'on revenait sur le sujet avec des positions plus spécifiques et argumentées, plutôt que lors d'une brève table ronde. M. Pastoor a suggéré de recueillir les réactions par écrit.



Le Secrétaire général a déclaré que l'objectif était simplement d'avoir une indication des préférences des membres. Certaines questions ont déjà été abordées lors de l'élaboration des avis précédents, mais d'autres questions sont restées sans réponse. Dans la mesure où la Commission entreprend l'analyse d'impact, il n'est probablement pas essentiel d'adopter un troisième avis, mais il pourrait être utile de comprendre les positions préférées.

Sean O'Donoghue (KFO) a rejoint l'avis de M. Pastoor selon lequel, compte tenu de la complexité du sujet, il serait difficile de présenter des positions claires lors de la réunion. M. O'Donoghue a suggéré que le Secrétariat fasse circuler un questionnaire, ce qui permettrait aux membres de poursuivre leur réflexion. Lors de la prochaine réunion, il pourrait y avoir un échange sur les différentes positions.

- **Voie à suivre**

Le Président a suggéré, comme voie à suivre, de faire circuler le questionnaire et de prévoir un échange de points de vue à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Le Secrétaire général a déclaré, en ce qui concerne le calendrier, que l'objectif du questionnaire serait de contribuer à améliorer les discussions internes. Quant au calendrier de la Commission, l'analyse d'impact est en cours et l'adoption de la proposition législative est prévue pour le troisième trimestre de l'année 2023. Par conséquent, l'élaboration, à ce stade, d'un troisième avis n'est pas indispensable.

Bruno Guillaumie (EMPA) s'est interrogé sur la manière dont la Commission allait mesurer les impacts, notamment s'il y aurait des indicateurs de résultats, par exemple concernant la baisse des importations, les impacts environnementaux, l'empreinte carbone, l'évolution vers des régimes alimentaires comportant moins de produits carnés. M. Guillaumie s'est également interrogé sur les priorités de la Commission en matière de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire. Compte tenu des objectifs, il y aura une influence sur les options privilégiées et retenues.

Le Président a suggéré de soumettre une question par écrit à la Commission. En cas de réponse de la Commission, celle-ci pourrait être prise en compte dans le questionnaire.

Javier Ojeda (FEAP) a approuvé l'intervention précédente. M. Ojeda a souligné que la Commission s'engage dans une initiative très complexe et se concentre sur les résultats finaux, mais sans être claire sur les étapes intermédiaires. Pour son organisation, quelle que soit l'option finale, elle doit être applicable à tous les produits alimentaires mis sur le marché de l'UE. En termes de capacité de décision, son organisation souhaiterait être impliquée dans la définition d'indicateurs et de critères de durabilité pour l'aquaculture. En ce qui concerne l'étiquetage, dans le cas de l'aquaculture, certains produits sont mis sur le marché sans aucun emballage, de sorte que l'étiquetage serait assez difficile. Il a donc fallu déterminer si les exigences en matière d'étiquetage s'appliqueraient uniquement aux produits emballés. Tous les produits alimentaires ne sont pas mis sur le marché de la même manière.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) s'est déclarée entièrement d'accord avec les interventions de M. Guillaumie et de M. Ojeda. Mme Álvarez s'est inquiétée du fait que les exigences législatives ne seraient applicables qu'à certains produits mis sur le marché de l'UE. Le consommateur devrait avoir accès au même niveau d'information, quelle que soit l'origine du produit. Il ne devrait pas y



avoir de produits spécifiques pour les consommateurs à revenus élevés et de produits spécifiques pour les consommateurs en situation difficile.

Marine Cusa (Oceana) a rappelé les positions contenues dans l'avis précédemment adopté. En ce qui concerne un système de classement, la plupart des membres s'accordent à dire qu'un système obligatoire serait le plus approprié, notamment avec la prise en compte des importations. Mme Cusa a souligné que le CSTEP a publié un rapport sur les indicateurs et critères de durabilité proposés pour l'aquaculture et un autre rapport pour la pêche, à partir des conclusions tirées par les Groupes de Travail d'Experts. Les critères sont très différents.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé que les rapports mentionnés soient communiqués avant la prochaine réunion.

Le Secrétaire Général a souligné que le travail sur les indicateurs de durabilité a été entrepris à l'occasion de la révision du cadre sur les normes de commercialisation. La DG MARE a demandé au CSTEP d'élaborer des propositions à ce sujet. Depuis, selon les informations fournies lors d'une réunion Inter-Conseils Consultatifs, la Commission européenne a changé d'approche et utilisera à la place les indicateurs de durabilité au titre de l'initiative d'étiquetage du Cadre pour un Système Alimentaire Durable. Les travaux du CSTEP s'inscriraient dans ce contexte.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré que le mandat donné par la DG MARE au CSTEP consistait à intégrer des critères de durabilité aux accords avec les pays tiers, même si celui-ci a été étendu par la suite.

Le Secrétaire Général a précisé que les rapports étaient disponibles sur le site Internet du Centre Commun de Recherche et qu'ils avaient été précédemment communiqués. Néanmoins, les rapports seront inclus comme documents de réunion dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion.

Questions diverses

- **Teneurs maximales en arsenic de certains aliments**

Bruno Guillaumie (EMPA) a rappelé, qu'en vertu du règlement (UE) 2015/1006 de la Commission, les teneurs maximales en arsenic inorganique dans certains aliments étaient réglementées. En 2021, l'Agence européenne de sécurité des aliments a publié un avis scientifique sur l'exposition alimentaire à des substances inorganiques, dans lequel elle préconisait une diminution de cette exposition. La DG SANTE a entrepris de réviser le règlement. Son association ayant été informée qu'un document de travail avait été rendu public, l'EMPA a demandé aux autorités françaises de lui fournir des informations sur ces avancées. Selon les autorités françaises, la Commission a demandé des ensembles de données pour aider à la mise à jour.

Estimant que d'autres avancées devraient avoir lieu au cours des deux prochains mois, M. Guillaumie a suggéré de programmer, à l'ordre du jour de la prochaine réunion, un échange de points de vue avec les représentants de la Commission sur les conclusions de l'avis scientifique. Selon les résultats



d'un échantillonnage effectué par l'Association néerlandaise des négociants en moules (Dutch Mussels Traders Association), les niveaux habituels d'arsenic trouvés dans les mollusques sont assez proches de la proposition figurant dans le document de travail de la DG SANTE. Les données des autres États membres doivent encore être analysées. Il s'est interrogé sur la pertinence pour la DG SANTE d'établir un seuil trois fois plus élevé pour le riz que pour les mollusques, d'autant plus que les quantités de riz consommées sont bien supérieures à celles des mollusques.

M. Guillaumie a suggéré que, à partir de l'échange de points de vue proposé avec les représentants de la Commission, le Groupe de Travail puisse décider de la pertinence de la rédaction d'avis.

Yobana Bermúdez (Conxemar) a suggéré que l'exposition aux métaux lourds pourrait également être abordée. La rédaction d'avis sur l'exploitation minière des fonds marins pourrait être envisagée, étant donné son impact sur la pêche. Compte tenu de l'expérience de l'exploitation minière terrestre, les problèmes liés aux résidus et aux métaux lourds sont connus. Dans le cas de l'arsenic, les différents seuils d'exposition doivent être pris en compte. L'absence de législation sur l'exploitation minière des fonds marins doit également être prise en compte.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a indiqué que, par le passé, le CC pour la Pêche Lointaine a adopté des avis sur l'exploitation minière des fonds marins. Compte tenu des récentes évolutions politiques, le CC pour la Pêche Lointaine envisage d'élaborer de nouveaux avis. Mme Vulperhorst a suggéré que le Secrétariat prenne contact avec le Secrétariat du CC pour la Pêche Lointaine afin d'envisager un éventuel travail commun.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPESCA) a approuvé la suggestion de M. Guillaumie de programmer un échange de points de vue avec la DG SANTE sur les niveaux maximum d'arsenic. M. Alonso a indiqué que le laboratoire d'ANFACO-CECOPESCA travaillait sur cette question depuis deux ans. Il a exprimé son opposition aux niveaux maximums proposés par la DG SANTE, ajoutant que ceux-ci étaient basés sur des échantillons limités provenant de régions spécifiques du monde. Si la DG SANTE maintient les niveaux proposés, cela bloquera le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture.

- **Imitations végétales de produits de la pêche et de l'aquaculture**

Yobana Bermúdez (Conxemar) a rappelé qu'en 2021, le MAC a adopté un avis sur les imitations végétales des produits de la pêche et de l'aquaculture. Depuis, d'autres offensives ont été menées contre les produits et la production de la pêche et de l'aquaculture, sans se limiter aux produits du thon. Mme Bermúdez a suggéré de programmer un point à l'ordre du jour, lors de la prochaine réunion, afin de discuter du contrôle potentiel des imitations à base de plantes. Son association a recueilli des preuves d'activités potentiellement illégales.



Résumé des points d'action

- Bien-être animal :
 - Continuer à suivre l'évolution de la révision de la législation européenne.
- Sécurité alimentaire :
 - Les membres sont invités à contacter directement le consultant pour des entretiens bilatéraux dans le cadre de l'étude sur les risques et les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE.
- Matériaux en contact avec les aliments :
 - Continuer à suivre l'évolution de la révision de la législation européenne.
- Cadre pour un système alimentaire durable :
 - Avant la prochaine réunion, le Secrétariat enverra un questionnaire aux membres concernant les options privilégiées en matière de politique.
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un échange de points de vue entre les membres concernant les réponses au questionnaire sera prévu.
- Questions diverses :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, il faudra inscrire les sujets relatifs à l'arsenic, aux métaux lourds et aux imitations végétales.
 - Le Secrétariat assurera la liaison avec le Secrétariat du CC pour la Pêche Lointaine concernant l'exploitation des fonds marins.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alexandre Bonneau	SNCE	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Anna Boulova	FRUCOM	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Annie Seng	SNCE	Membre
Asmira Sophie Sandermann	European Fishmeal	Membre
Bastiaan Schupp	European Commission	Expert
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Président
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Denis Simonin	European Commission	Expert
Eduardo Míguez López	OPP77 Puerto de Celeiro	Membre
Elena Garcia Caballero	Spain	Observateur
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Fabián Ben Conde	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
Francesca Peretti	ClientEarth	Membre
Garazi Rodríguez Valle	APROMAR	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Joash Mathew	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)	Membre
Juan Alfonso Herrero Pascual	EuroCommerce	Membre
Juana Maria Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre
Julien Lamothe	ANOP	Membre
Lana Bezinović Šostar	European Commission	Expert
Laurène Jolly	European Commission	Expert
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Massimo Bellavista	Copa Cogeca	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72	Membre
Olivier Hottlet	FRUCOM	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Paulien Prent	Visfederatie	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Roberto Carlos Alonso Baptista	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Sergio López García	OPP Puerto de Burela	Membre
Tintti Vitikkala	Market Advisory Council	Secrétariat





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre

